



Grain d'SEL

VOLUME 46, NUMÉRO 1

2018-08-22

DANS CE NUMÉRO :

**Bonne rentrée
scolaire 2018-
2019** 1

**Planificateur 2018
-2019** 1

**Obtention de
renseignements
sur les élèves
EHDA** 2

**Nomination au
niveau de l'école
et du centre** 3

**Dépassement des
maxima 2017-
2018** 4

Site Web du SEL 4

CG-SEL 4

Crédit d'impôt 4

KARINE RONDEAU

Responsable de
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

Bonne rentrée scolaire 2018-2019

Bonjour

Une nouvelle année scolaire s'amorce. J'imagine que vous avez fait le plein de chaleur et de soleil durant les vacances...

Cette année sera marquée par l'élection d'un nouveau gouvernement au début octobre. Cet événement que nous suivons de près (des informations suivront rapidement sur le déploiement de certaines actions en lien avec la campagne électorale) aura un impact sur le réseau de l'éducation tel que nous le connaissons et sur notre prochaine ronde de négociation nationale.

Au cours de l'année, nous amorcerons les travaux de consultation en vue de préparer le dépôt de nos demandes en novembre 2019...

Je vous demande de procéder à l'élection des personnes déléguées syndicales dans chacun de vos établissements afin que celles-ci puissent vous représenter lors de nos rencontres de personnes déléguées.

Éric, Karine, Mathieu, Heather, François C., Nathalie, Alexandra, Daniel et moi tenons à vous souhaiter une bonne année scolaire 2018-2019.

François Breault, président

Planificateur 2018-2019

Le syndicat a distribué les planificateurs en juin dernier selon les demandes reçues.

Par contre, si vous n'en avez pas reçu l'an dernier et que vous désirez en obtenir un exemplaire, communiquez avec Alexandra Mailloux à amailloux@selcsq.net ou au 450-753-4226 poste 226 en mentionnant votre nom, votre école ou votre centre.

Obtention de renseignements sur les élèves EHDA

À chaque début d'année, mais aussi en cours d'année, il n'est pas rare de se poser des questions sur les élèves qui forment nos groupes en raison de diverses observations et constatations. Si vous aviez toutes les informations sur les élèves qui ont un code de difficulté, un handicap, des difficultés d'apprentissage ainsi que sur les élèves qui ont des plans d'intervention actifs, votre planification serait grandement simplifiée et vous seriez en mesure d'adapter vos méthodes d'enseignements ainsi que plusieurs autres facettes de votre pratique. Comme tous les intervenants scolaires visent la réussite scolaire, il est logique d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes à notre travail afin d'assurer le meilleur service possible.

D'ailleurs, dans le cadre des Dispositions relatives aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), la convention collective nationale, à 8-9.00, met l'emphase sur l'importance de la prévention et de l'intervention rapide. Or, il serait primordial d'obtenir les renseignements suite à leur demande auprès de la direction. Nous vous invitons donc à les demander, si ce n'est pas déjà fait. Notez que la direction peut acquiescer à votre demande en vous donnant accès aux dossiers scolaires et d'aide, mais il pourrait être bien aussi que les intervenants qui œuvrent auprès de vos élèves puissent également partager l'ensemble des informations qu'ils ont en leur possession.

Afin de faciliter cette demande, voici un court texte qui pourrait être employé afin d'effectuer la demande d'informations :

Date : _____

École : _____

Objet : Demande d'accès aux renseignements des élèves HDAA

À l'attention de la direction d'école,

Considérant que la prévention et l'intervention rapide sont l'affaire de toutes les intervenantes et de tous les intervenants du milieu scolaire et que l'enseignante ou l'enseignant est la première ou le premier intervenant auprès des élèves, il est donc pertinent que j'obtienne, selon la clause 8-9.01 B) de l'entente nationale, les renseignements au sujet des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui composent mes groupes.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ma demande,

Signature

Cc : Syndicat de l'enseignement du Lanaudière (SEL-CSQ)

Nomination au niveau de l'école ou du centre

Vos représentantes et représentants doivent être nommés en début d'année dont certains (OP et CÉ) au plus tard le 30 septembre. Ici-bas, un tableau des différents comités et leur composition. Il est primordial d'y faire nommer des représentants pour que ceux-ci puissent s'exprimer au nom des enseignantes et enseignants de votre école ou centre.

Conseil d'établissement

N'oubliez pas que depuis l'année dernière, vous avez le droit d'élire des substituts pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance du conseil. Ce changement ne vise cependant pas à permettre à deux personnes d'occuper un siège au CÉ en alternance.

Fonction/Instance	Composition	Rôle
Personne déléguée	1 enseignante ou enseignant par tranche de 10.	Notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Porte-parole du Syndicat auprès de la direction; • Représentante ou représentant d'école au CG du SEL.
Organisme de participation (OP)	1 enseignante ou enseignant par tranche de 5 pour un minimum de 2 et un maximum de 8.	Consultation sur les sujets pédagogiques et parapédagogiques de l'école.
Conseil d'établissement (CÉ)	Au moins 4 membres du personnel dont au moins 2 enseignantes ou enseignants (LIP).	Lieu décisionnel de l'école.
Comité EHDAA (élèves à risque et élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Secteur jeunes	Maximum 3 enseignantes ou enseignants nommés par l'OP.	Recommandation sur tout aspect de l'organisation des services auprès des élèves à risque ou HDAA.
Comité SIAA (Stratégie d'intervention agir autrement). Secteur des jeunes	Si l'école est concernée, votre composition est déterminée par cette dernière.	Lieu où est traité tout ce qui concerne la SIAA.
Perfectionnement	Si l'école est concernée, votre composition est déterminée par cette dernière.	Lieu où est traité tout ce qui concerne le perfectionnement décentralisé.

Dépassement des maxima pour l'année 2017-2018

Malheureusement, malgré les maxima établis, il arrive que votre classe soit en dépassement. Si ce fut votre cas l'année dernière, le paiement des dépassements a eu lieu en juillet dernier. Vérifiez convenablement ces dépassements pour vous assurer que vous avez reçu les sommes auxquelles vous avez droit. Advenant un problème, nous avons 40 jours de calendrier scolaire du secteur des jeunes pour réagir, alors communiquez rapidement avec :

Au secondaire : Mathieu Lessard mlessard@selcsq.net ou au poste 231

Au primaire : François Coulombe fcoulombe@selcsq.net ou au poste 227

En FP : Karine Rondeau krondeau@selcsq.net ou au poste 228

Site Web du SEL

N'hésitez pas à consulter le site Web du SEL (www.selcsq.net), vous y trouverez une multitude de formulaires (maternité/paternité, retraite, demande de congé) et de documents de référence (assurance, semaine régulière de travail, guide CNESST, guide des droits parentaux, fiches de la FSE pour la FP, dépliants de la soirée des jeunes et plusieurs autres).

De plus, vous y trouverez la liste des commerçants offrant des rabais sur présentation de votre carte de membre du SEL.

Conseil général des personnes déléguées

La première rencontre aura lieu le mercredi 5 septembre à compter de 17 h. Cette année, les rencontres se tiendront à **la salle Bosco** située au 249 chemin du Golf Est à St-Charles Borromée.

Crédit d'impôt

Lors du budget de 2016, le gouvernement fédéral a ajouté un crédit d'impôt pour les fournitures achetées dans le cadre de votre travail. C'est 15 % des premiers 1000 \$ qui sont visés par ce crédit d'impôt.

Bien qu'il est spécial de devoir déboursier pour du matériel dans le cadre de notre travail, ceux qui le font auront droit à un retour sur ces achats.

Conservez vos reçus concernant l'achat de fournitures scolaires, plus de détails à ce lien :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/budgets-gouvernement-federal/budget-2016-assurer-croissance-classe-moyenne/credit-impot-fournitures-scolaires-enseignants-educateurs-petite-enfance.html>